



Newsletter	Edition 1_2011
UNE FOIS AUTRE CHOSE POUR ENTRER EN MATIERE Page 2	
Projet vaudois pour l'intégration dans l'organisation de l'examen du brevet fédéral Page 3	Agenda Assemblée générale Le jeudi, 28.04.2011 Examens 2011 écrit 17./18.10.2011 oral 15./17.11.2011 Délai d'inscription 30.04.2011
Les diplômés (ées) 2010 Qui féliciter, voir page 5	
Rapport de la commission d'assurance de la qualité du 2 juillet 2010 Certificat de la commission d'assurance de la qualité établi à la commission d'examen, voir page 6	
Interlocuteurs: Comité directeur <u>Commission</u> d'examen	Liens: Autorités Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie Associations Conférence des préposés aux poursuites et faillites de la Suisse
Rédaction: Armin Budliger, président Stefan Broger, vice-président Roger Schober, expert aux examens René Howald, diplômé	
Formations: AKAD Planifiez-vous des formations en vue de l'examen fédéral supérieur? Veuillez vous adresser à un membre du comité directeur. Merci beaucoup.	



Préface

Connaissez-vous votre „moi“?

En étant être humain et particulièrement en qualité de préposé en matière de poursuite et de faillite, vous êtes tous les jours confronté à vos tâches et votre développement personnel. Votre emploi du temps se compose de la routine, du nouveau et de votre expérience. Tous les jours, vous vivez des choses bien comme des choses moins bien. En contact avec vos clients, vous pouvez constater souvent la différence des êtres humains et pour quelle raison une personne vous est sympathique, une autre moins sympathique ou pire, vous ressentez une antipathie contre une personne. Pourquoi je préfère exécuter une saisie auprès d'un gentil « client » ou pourquoi j'ai de la peine d'exécuter l'interrogatoire auprès de Monsieur X? Ne posons-nous pas parfois la question pour quelle raison il y a autant d'opinions de l'**Homo sapiens** (lat. « l'homme sage, intelligent»), et pourquoi tous ces gens n'ont pas la même opinion.

C'est pourquoi, nous aimerions vous présenter le « moi » par ces quelques lignes.

Le terme „moi“ définit la structure psychique, selon lequel se basent les instincts (p.ex. l'instinct de nourriture, de sexe, de mort), besoin (p.ex. besoin de valeur, de l'acceptation) et les affects (jalousie, haine, confiance, amour). Le « moi » agit selon le principe de plaisir, c'est-à-dire, il aspire d'après la satisfaction immédiate de son aspiration. La pulsion des instincts du « moi » marquent et structurent l'action humaine inconsciemment, c'est-à-dire ils ont un effet sans que la personne est vraiment consciente du résultat.

Le « moi » est l'instance psychique de l'âme qui se forme en premier, en partie même congénital. Quand un être humain est né, il paraît psychiquement rien d'autre qu'une boule d'instincts. Les instincts congénitaux suivants (entre autres) se constatent :

- prendre quelque chose à la bouche le sentir, vouloir se rassasier.
- vouloir un sentiment agréable sur la peau (ne pas avoir froid, être changé, besoin d'un contact vaste sur la peau, contacts, caresses).

La manière de vivre toujours la satisfaction des besoins, la mesure des expériences de plaisir et de l'ennui, développent, selon la théorie des instincts de Freud, d'autres besoins et émotions d'un être humain. Sa « structure d'instincts », resp. son caractère inconscient, la négligence comme le sur approvisionnement du côté de l'environnement marquent le caractère de l'enfant défavorablement. Selon les réactions de l'entourage – particulièrement de la mère – sur les instincts que l'enfant manifestent, ceux-ci deviennent des sentiments et des besoins.

C'est ces sentiments et besoins qui marquent parfois notre vie privée et professionnelle et nous laissent agir avec plus ou moins de succès comme préposé. Cette partie de notre vie psychique n'est malheureusement pas assez prise en considération dans notre époque agitée. Il est vrai qu'il y a des approches à ces impasses, mais nous sommes loin d'accepter les sentiments et les besoins – donc nos instincts – dans notre travail au quotidien et d'y attribuer l'importance nécessaire. Afin de pouvoir contribuer une petite partie à cette acceptation, notre association des examens a entrevu dès le début l'importance de ce domaine et a introduit la partie de l'examen „compétence sociale et communication“ dans la matière de l'examen. Le fonctionnaire bien formé ne sert à rien sans instinct ou quand il ne les a pas sous contrôle.

Connaissez-vous votre „moi“? Appliquez une fois vos „instincts“ à l'occasion de votre prochain entretien d'appréciation et motivez vos collègues afin d'obtenir le brevet fédéral.



Nous sommes persuadés que ça peut être un pas dans la bonne direction pour votre motivation.

Neuf Romands se préparent en vue de l'examen du brevet fédéral 2011

Projet vaudois d'intégration à l'organisation de l'examen professionnel fédéral

Le brevet fédéral d'expert en matière de droit des poursuites pour dettes et de la faillite existe depuis bientôt quatre ans. Jusqu'ici, ce ne sont pratiquement que des candidats des cantons suisses allemands qui se sont présentés à cet examen professionnel. Dans le canton de Vaud, certains collaborateurs ont manifesté leur intérêt pour cet examen. Ainsi, le Secrétaire général de l'Ordre judiciaire vaudois a mis sur pied un groupe de projet pour évaluer la faisabilité du rapprochement de la formation vaudoise de celle mise sur pied pour l'obtention du brevet fédéral.

Dans le canton de Vaud, les employés des offices des poursuites et des offices des faillites sont formés en deux temps. Une première formation de base permet d'acquérir les rudiments du métier et des différentes procédures. Ensuite, les candidats intéressés poursuivent leur formation pendant deux ans, soit environ 240 heures, pour se présenter à un examen final pour l'obtention du brevet de capacité de préposé aux poursuites et aux faillites. Depuis quelques années, les candidats d'autres cantons romands participent également à cette formation.

Avec ce projet d'intégration des candidats vaudois au brevet fédéral, c'est beaucoup plus qu'un nouvel examen qui sera proposé. Ce sera, au niveau national, une étape capitale pour l'élargissement national du brevet fédéral. En effet, sans la participation de candidats latins aux examens professionnels, il est difficile de parler de brevet fédéral pour la reconnaissance des compétences acquises dans le cadre de ces métiers.

Dès que nous avons annoncé notre intention à l'association d'examen professionnel en matière de droit des poursuites pour dettes et de la faillite, nous avons été accueillis les bras ouverts, tant par le président de l'association que par le président de la commission fédérale d'examen.

Le Secrétaire général de l'Ordre judiciaire vaudois a nommé un chef de projet indépendant pour mener à bien ce travail. Il a également constitué un comité de pilotage qui regroupe les responsables du plus grand office vaudois des faillites et du plus grand office des poursuites, la responsable de la formation, le juge cantonal délégué aux affaires des poursuites et faillites ainsi que le responsable des affaires OPF auprès du secrétariat général.

Tout d'abord, nous avons pu assister à l'organisation de la session d'examen 2010 et nous rendre compte de ce qui nous attendait. Le Président de la commission fédérale d'examen, Monsieur Thomas Zeller, que nous tenons à remercier ici, nous a transmis toutes les indications et données indispensables en relation avec les exigences de cet examen. Puis, nous avons analysé les programmes de formation de l'AKAD, centre de formation des candidats zurichoises. Nous les avons comparés avec les plans d'instruction vaudois et établi le bilan des matières et des exigences. C'est ainsi que nous avons pu mettre en place un programme de préparation au brevet fédéral spécifique pour la volée 2011.

Comme il faut battre le fer tant qu'il est chaud, nous avons proposé à tous les employés ayant obtenu le brevet de capacité de préposé aux poursuites et aux faillites de faire partie d'un groupe pilote pour la réalisation de la première volée romande de candidats au brevet fédéral. Nous pensions au début trouver entre 3 et 5 candidats. Nous nous réjouissons de l'intérêt suscité par notre proposition. C'est ainsi que nous avons retenu 8 candidats qui occupent une fonction de préposé ou de substitut.

En plus, nous accueillons un candidat qui provient du Seeland bernois et qui a manifesté l'intérêt pour notre projet. Le patron de notre candidat est lui-même expert aux examens fédéraux et prépare les candidats alémaniques du canton de Berne.

Nous allons maintenant nous préparer aux examens avec cette équipe pilote tout en adaptant au fur et à mesure les contenus des formations cantonales vaudoises. Ainsi, la volée de nouveaux élèves



Association Suisse d'examen professionnel en matière des poursuites et faillites

Examen professionnel fédéral d'Expert en matière de droit des poursuites pour dettes et de la faillite

qui commencera sa formation en automne 2011 pourra déjà bénéficier d'un cursus adapté permettant à la fin, soit dans deux ans, de se présenter à l'examen fédéral.

Toujours, dans le cadre du projet, conscients que l'arrivée des candidats romands implique des charges supplémentaires, les Vaudois présentent un candidat à la commission fédérale d'examen en la personne de Monsieur Pascal Scheidegger, nouvellement nommé préposé à l'office des faillites de Lausanne et président de l'association vaudoise des préposés et collaborateurs aux offices des poursuites et faillites.

Un deuxième Romand est également candidat à cette commission. Monsieur Alexandre Freundler est préposé à l'office cantonal des faillites du canton de Fribourg. Il participe ponctuellement aux travaux dans le cadre du projet en nous faisant bénéficier de son expérience.

Nous nous sommes lancé un grand défi en présentant d'emblée des candidats pour les examens 2011. Mais nous sommes convaincus que, grâce à l'excellente collaboration avec tous les partenaires, nous allons être prêts et que les candidats réussiront leur brevet.

À plus long terme, nous espérons que cette démarche vaudoise se concrétisera aussi dans l'ensemble de la Suisse romande et pourquoi pas du Tessin. La valorisation des compétences professionnelles acquises par la filière des examens professionnels fédéraux est un atout pour tous les collaborateurs qui en bénéficient. Elle ouvre la porte à de nombreuses opportunités de formation continue et est un gage de qualité. Nous tenons à remercier tous ceux qui nous ont aidé jusqu'ici pour leur contribution, en particulier Monsieur Stefan Broger de la Conférence suisse et Monsieur Armin Budliger pour son esprit d'ouverture ainsi que pour nous avoir donné la possibilité de présenter notre projet dans cette newsletter.



Les diplômés 2010



De gauche à droite:

Thomas Zeller, président de la commission d'examen; Isabelle Burri, Christian Burla, Barbara Aeschbacher, Marco Keyerleber, Fabio Coluccia, Andrea Laubacher, Roger Staub, Konrad Zimmermann, Anja Streuli, Armin Budliger, Président SVBBK, Martin Wittwer

Cornelia Prati, Jon Keller manquent sur la photo



Rapport de la commission d'assurance de la qualité

Association Suisse d'examen professionnel en matière de poursuite et faillite SVBBK

A l'attention de la commission d'examen

Préface

12 candidats et candidates se sont inscrits au deuxième examen fédéral en matière de poursuite et faillite du 19/20 octobre 2009 et du 18 novembre 2009. 8 candidats ont reçu le brevet fédéral dans le domaine approfondi poursuite ou faillite.

En vertu de l'art. 14 al. 3 et 4 des statuts de l'association et depuis la fondation de l'association, la commission d'assurance de la qualité (ci-après „QSK“) a siégé pour la deuxième fois depuis sa création, le 8 avril 2010 à Lucerne. Le 29 janvier 2010, le président de la QSK a expédié les questions de l'examen à tous les membres pour l'autoformation et pour contrôle. En plus, des diplômés (ées) ont été questionnés (ées).

Les données positives ont permis à la QSK de contrôler le deuxième examen fédéral d'expert / d'experte en matière de poursuite et faillite dans une procédure abrégée:

- de nombreuses réactions des diplômés (ées)
- présence aux séances de la commission d'examen d'au moins un membre de la QSK
- constatations par la présence d'un membre de la QSK lors des examens écrits et oraux
- réactions de l'OFFT

C'est avec un grand plaisir que l'on a constaté qu'un travail sérieux et adapté aux besoins de la pratique actuelle a été fourni.

Situation personnelle:

En 2009, la commission d'examen se composait de la manière suivante (dans l'ordre alphabétique):

- Annen Philipp
- Boesch Reinhard
- Isler Roland
- Müller Guido
- Piccirilli Fernando
- Schober Roger (expert)
- Simitz Hansruedi
- Winkler Thomas
- Zeller Thomas (président)

Dans l'ensemble et pour un travail sérieux et de très bonne qualité, un certificat extraordinaire peut être établi à la commission d'examen. Les examens exécutés en automne 2009 ont été exigeants et conforme à la pratique.



Les résultats obtenus n'ont été possible que grâce aux connaissances professionnelles et expériences des candidats (tes).

Le nombre des membres de la commission d'examen et également la composition personnelle ont fait ses preuves. Cela démontre clairement, qu'un petit groupe d'experts qualifiés peut travailler d'une manière efficace.

Concernant les domaines particuliers de l'examen:

Volet d'examen 1:

Processus liés à la LP et leurs conditions cadres juridiques

Poursuite

Par rapport à l'année passée, la partie de l'examen en matière de poursuite est devenue, comme désiré, plus exigeante.

On constate avec plaisir que la proposition de la QSK d'établir une copie de saisie, a été acceptée.

Les questions ont été conforme à la pratique et ont été posées d'une telle manière qu'il était possible d'y répondre d'une manière explicite et sans équivoque.

Faillite

Les questions en matière de faillite étaient bien structurées, conforme à la pratique et de bon niveau.

Volet d'examen 2a:

Conditions cadres administratives et organisationnelles : fondement de la LP et de ses ordonnances, ainsi qu'organisation de la profession et l'éthique professionnelle

Suite aux expériences faites en 2008, les candidats (es) ont dû résoudre des problèmes pouvant apparaître dans le quotidien professionnel.

Volet d'examen 2b:

Conditions administratives et organisationnelles : Organisation de l'Etat

Dans la mesure où la loi fédérale sur la poursuite des communes et d'autres collectivités publiques cantonale n'étaient pas à disposition, les questions étaient exigeantes. En prenant en considération les différentes LiP, ce n'était pas le résultat final qui était jugé mais le développement de la solution au problème. Ceci montre la flexibilité des experts.

Volet d'examen 3a:

Compétences personnelles:

Comptabilité financière

Le niveau été conforme et loyal. Eventuellement, il serait opportun de faire contrôler ponctuellement une comptabilité par les candidats / candidates (révocation, action en responsabilité, exigences légales, etc.). Ceci, étant donné que dans la pratique, les experts en matière de poursuite et faillite ne doivent pas tenir une comptabilité financière.

En contrepartie, des devoirs hors de la pratique sur le Cash-Flow, etc. peuvent être réduits à la partie théorique.



Volet d'examen 3b:

Compétences personnelles : Communication et gestion des conflits

Des situations réalistes et conforme à la pratique sont décrites. Pour l'évaluation, plusieurs solutions sont acceptées.

Volet d'examen 4:

Processus liés à la LP et leurs conditions cadres juridiques

- bon choix de sujets, conforme à la pratique
- la description des cas devrait, à notre avis, être bref et concise.

Concernant les conditions générales:

Locaux de l'examen

Les locaux ont été choisis de telle façon que les participants ont trouvé des conditions idéales pour l'examen. Les candidats / candidates ont jugé le lieu de l'examen idéal.

Aides et dossiers

Les aides mises à disposition par la commission de l'examen ont été complètes (sauf la loi fédérale en matière de poursuite des communes et des collectivités publiques cantonale) et d'utilité. Les candidats / candidates ont demandé d'établir les travaux d'examen avec des moyens électroniques, mis à disposition par la commission d'examen. La QSK comprend la demande, mais est consciente, que cette mise en oeuvre serait liée à de multiples problèmes d'ordre organisationnelle et financier. Eventuellement, il faudrait examiner la possibilité d'organiser les examens dans les locaux disposant de moyens informatiques.

Organisation

L'organisation a fonctionné sans problème et a été appréciée par les candidats / candidates.

Remerciement

La commission d'assurance de la qualité constate une nouvelle fois que les experts ont organisé un examen extraordinaire. Nous exprimons nos remerciements au président ainsi qu'à tous les membres pour le travail très précieux.

Schangnau, 2 juillet 2010

Le président:
Armin Budliger

Le secrétaire:
Martin Wenk